



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 14 septembre 2023

Sur convocation du 8 septembre 2023 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Châtenois.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- Jean LACHMANN, secrétaire de séance
- Mélanie SANTAMARIA, secrétaire administratif

2. Appel des conseillers

Etaient présents :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| 1. Luc ADONETH | 15. |
| 2. Christian OTTENWAELDER | 16. |
| 3. Sylvie LIGNER | 17. Denis WACHBAR |
| 4. Stéphane SIGRIST | 18. Sabrina DUSSOURD |
| 5. Christine GILL | 19. Lysiane STENGER |
| 6. Christophe BOHN | 20. |
| 7. Anne HEUBERGER | 21. Amandine MARTIN |
| 8. Daniel BROCKER | 22. |
| 9. Patrick DELSART | 23. Jean LACHMANN |
| 10. Marie-Antoinette SYLVESTRE | 24. |
| 11. Jean-Paul BARTH | 25. Anne-Catherine DORIDANT |
| 12. Pascal HELDE | 26. |
| 13. Christophe ELSAESSER | 27. Yann VILARDELL |
| 14. Nadine GUTHAPFEL | |

Absents excusés :

- 15. Michel GOETTELMMANN donne pouvoir à Patrick DELSART
- 16. Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH
- 19. Lysiane STENGER jusque 20h32
- 20. Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
- 22. Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
- 24. Éric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
- 26. Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Anne-Catherine DORIDANT

Absences :

Assistait en outre : Mme Mélanie SANTAMARIA, Directrice Générale des Services

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023

Après lecture,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Appel des conseillers
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023
4. Communauté de Communes
 - 4.1. Point info
5. SMICTOM
 - 5.1. Point info
6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques
 - 6.1. Adhésion au syndicat Territoire d'Energie Alsace
 - 6.2. Création d'un poste non permanent d'assistant technique et maintenance au grade d'adjoint technique en contrat de projet
 - 6.3. Points info
7. Affaires sociales -Solidarité – Espaces Verts – Fleurissement – Décorations de Noël
 - 7.1. Tarification vente de sapins aux collectivités locales
 - 7.2. Points info
8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : Suivi Technique, salles sportives
 - 8.1. Trame Verte et Bleue : Convention de mandat
 - 8.1.1. Adhésion à la Trame Verte et Bleue phase 4
 - 8.1.2. Validation des modalités de paiements de la TVB : Signatures de convention
 - 8.2. SIVU forestier : Rapport d'activité 2022
 - 8.3. Points infos
9. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-Culturel – Maison des Associations
 - 9.1. Points info

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

- 10.1. Admissions en non-valeurs
- 10.2. DM n°3
- 10.3. DM n°4
- 10.4. DM n°5
- 10.5. DM n°6
- 10.6. DM n°7
- 10.7. Tableau des effectifs au 01/10/2023
- 10.8. Point Tourisme

11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance – Jumelage

- 11.1. Convention d'occupation de salle projet ADO
- 11.2. Convention d'occupation périscolaire à la Maison des Associations
- 11.3. Recrutement 1 assistante administrative à l'école Krafft en contrat aidé
- 11.4. Point infos

12. Délégations d'attribution au Maire

13. Divers

- 13.1. AFUA ISENFELD : paiement de la taxe foncière 2023 par la Commune
- 13.2. Urgence MAROC : don au FACECO

ADJONCTIONS :

- 7.1. Tarification vente de sapins aux collectivités locales
- 13.1. AFUA ISENFELD : paiement de la taxe foncière 2023 par la Commune
- 13.2. Urgence MAROC : don au FACECO

Le Conseil n'émet pas d'objection à l'ajout des trois points.

4. Communautés de Communes

RAPPORTEUR : M. Patrick DELSART

4.1. Point info

Dans le cadre de la « semaine européenne de la mobilité », organisée par les différentes communautés de communes d'Alsace Centrale et avec le soutien du PETR, différents ateliers, animations, ou encore projections de film auront lieu du 19 septembre au 23 septembre :

- Autour du Vélo : projection d'un film et débat, mardi 19 septembre, au Sélect à Sélestat, à 18h30,
- Changer sa mobilité : ateliers Repair café et stands mercredi 20 septembre, à Villé, toute la journée,
- Lectures et voyages, mercredi 20 septembre, médiathèque de Villé,
- Cinéma – le vélo aux Pays-Bas : jeudi 21 septembre à la MJC de Bassemberg, à 19h30,
- Stand vélo de Multicycles : révisions de vélos et essais VAE, jeudi 21 septembre, à Hilsenheim, à 16h.
- Village de la mobilité, place Ehm de Sélestat, le samedi 23 septembre, dès 9h,
- Roue de la mobilité au marché de Sainte Marie aux Mines, samedi 23 septembre, dès 8h.

La mobilité fait partie des 4 grands axes des projets de territoire de la CCS.

5. SMICTOM

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

5.1. Point info

Dans le cadre de son programme Local de Prévention des Déchets, le SMICTOM déploie depuis de nombreuses années des actions pour encourager les éco-gestes en faveur de l'environnement, et cela dans de nombreux domaines. Ainsi depuis 2019, le SMICTOM anime un programme encourageant le développement de l'utilisation des articles d'hygiène durables à destination des bébés comme des adultes.

Celui-ci comporte :

- Des ateliers de sensibilisation,
- Un accompagnement personnalisé des parents pour découvrir les couches lavables (prêt d'un kit de couches lavables 3 à 15 kg pendant 3 semaines),
- Une subvention de 60€ par foyer pour l'achat de 15 couches lavables,
- Une subvention de 20€ par foyer pour l'achat d'une coupe menstruelle, d'une culotte de règles, et d'un sous-vêtement lavable pour fuites urinaires.

Toutes les informations sont sur le site www.smictom-alsacecentrale.fr, rubrique « réduire ses déchets ».

Concernant le CSDND, fermé depuis octobre, les études à propos de la couverture finale sont toujours en cours. La consultation sera lancée prochainement mais l'estimation de départ risque d'être dépassée suite à l'importante augmentation des géotextiles et autres matières plastiques.

Les épaisseurs réglementaires de couverture prévoient 50 cm d'argile et 80 cm de terre végétale, soit un volume total de 60 000m³.

Le projet de ferme solaire est toujours d'actualité, mais ne sera lancé qu'après les remises en état.

6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

6.1. Adhésion au syndicat Territoire d'Energie Alsace

DELIBERATION 14092023/01

Par délibération du 24 juillet 2023, la Communauté de communes de Sélestat a demandé l'adhésion au syndicat TEA en vue de lui confier l'exercice de la compétence « Autorité concédante en matière de distribution d'électricité » à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette mesure est justifiée par le fait que la CCS ne peut pas accomplir les missions attachées à cette compétence de manière optimale, notamment en matière de contrôle. Par ailleurs, de par la « massification » induite par le nombre de membres au sein du syndicat, (334 communes et établissements publics), il dispose d'une puissance politique plus importante que la communauté de communes à son échelle, notamment dans ses rapports avec le concessionnaire ou d'autres organismes nationaux. Enfin, les enjeux en matière de transition énergétique auxquels la CCS doit faire face nécessite la mobilisation de compétences spécifiques permettant de mener des études structurantes, à une échelle plus large que la CCS.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que la CCS a souhaité adhérer à TEA.

Délibérations du Conseil Municipal du 14 septembre 2023

Pour que celle-ci puisse être effective, il convient, notamment, que les communes du territoire intercommunal entérinent cette adhésion dans les trois mois suivant la notification de la délibération communautaire et dans les conditions de majorité qualifiée suivantes : Deux tiers des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux, représentant les deux tiers de la population délibèrent pour autoriser la CCS à adhérer au syndicat.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5214-27 ;

Vu la notification de la délibération du conseil communautaire par courriel du 27 juillet 2023

Considérant qu'en vertu de ses statuts, la Communauté de Communes de Sélestat est autorité organisatrice du réseau de distribution d'électricité ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de pouvoir bénéficier de l'expertise technique et juridique de services du syndicat ;

Considérant l'obligation pour les communes de confirmer cette adhésion dans les conditions de majorité qualifiée précitées

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE la Communauté de communes de Sélestat à adhérer au syndicat Territoire Energie d'Alsace à compter du 1^{er} janvier 2024.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire précise que cette ingénierie ne peut être portée en interne par la CCS, et lors de difficultés électriques d'importance (comme le coffret de la RD424 au Val de Villé, par exemple), ce syndicat est plus efficace que l'action d'une commune seule ou même de la CCS.

M. LACHMANN précise qu'il faudra attendre 2026, après les élections, pour que les nouvelles communes adhérentes soient représentées au sein du syndicat. A ce jour, la CCS pourra compter sur M. Serge JANUS, président de la CCVV, qui saura représenter les intérêts de la CCS.

Le Maire rajoute que jusqu'au renouvellement de 2026, la CCS sera présente en tant qu'observateur au sein des instances de la TEA.

6.2. Création d'un poste non permanent d'assistant technique et maintenance au grade d'adjoint technique en contrat de projet

DELIBERATION 14092023/02

EN APPLICATION DES ARTICLES L.332-24, 332-25 ET 332-26 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée à savoir l'assistance technique (travaux et mise en œuvre de la maintenance) du Complexe Sportif Pierre RISCH et de la Maison du Tourisme et du Patrimoine de Châtenois sur les 3 prochaines années ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE

La création à compter du 01/11/2023 d'un emploi non permanent d'assistant technique et maintenance contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir :

- Soutien logistique et technique dans la gestion, la maintenance, et le suivi des installations du Complexe Pierre RISCH, en activité depuis mai 2023.
- Appui exécutif et technique dans le cadre des travaux de la Maison du Tourisme et du Patrimoine de Châtenois, dont le calendrier d'exécution du chantier s'échelonne entre octobre 2023 et début 2026.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans (12 mois minimum – 6 ans maximum) allant du 01/11/2023 au 31/10/2026 inclus.

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- Soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- Soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra justifier d'une expérience réussie dans la fonction publique territoriale, sur un poste similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques, selon l'expérience du candidat.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. LACHMANN considère ce recrutement comme une bonne chose, compte tenu des nombreux projets techniques en cours, qui nécessitent de la compétence et de la technicité.

Le maire précise que la mairie a toujours eu une politique ambitieuse de montée en compétence au fil des années.

6.3. Points info

PONT A35 VCS

L'étanchéité du pont a été refaite, pour un surcoût effectif de 39 780€ (au lieu des 100 000€ annoncés en premier lieu). Il reste à faire la séparation entre la chaussée et la piste cyclable, par des plots, et au niveau du pont, avec des bordures collées ; ces derniers travaux seront effectués pendant les vacances de la Toussaint.

Rue de Ribeauvillé

Le tronçon Nord est fini, le tronçon Sud est en cours. Il reste encore 10 jours de travaux. Le calendrier de ces travaux ambitieux aura été respecté, voire même avancé grâce à l'exécution rapide de VOGEL.

4 places de parking en infiltration en pavés ont été rénovées rue de Champagne. Les trottoirs ont été refaits rue du Languedoc et rue de Bretagne. Ces travaux ont été lancés en même temps pour profiter de la présence de l'entreprise et donc d'un coût moindre.

Les opérations PATA pour les chaussées abimées sont en cours sur le ban. Le gravillonnage restera encore 15 jours selon la météo, puis le balayage sera effectué.

Le Maire remercie M. OTTENWAELDER et Suzy pour l'avancée du chantier de la rue de RIBEAUVILLE, qui était long, technique, et demandait beaucoup d'efforts de médiation, afin d'assurer la cohabitation entre les entreprises, les structures environnantes et les habitants.

7. Affaires sociales - Solidarité – Espaces Verts – Fleurissement – Décorations de Noël

RAPPORTEUR : Mme Sylvie LIGNER

7.1. Tarification vente de sapins aux collectivités locales

DELIBERATION 14092023/03

La commune de CHATENOIS dispose d'une pépinière constituée de plusieurs sapins de plus de 7 mètres de hauteur, dont des Nordmann et des Epicéas.

Il est proposé d'organiser une vente de ces sujets à destination des collectivités voisines au mois de novembre 2023, dans le cadre des ornements pour les festivités de fin d'année.

Afin de respecter le principe de non-concurrence, les tarifs sont proposés à la hausse (+10 €). A partir de cette année les tarifs sont les suivants :

- Nordmann : 7 m à 90 € et 15 €/ml supplémentaire
- Epicéa : 7 m à 70 € et 10 €/ml supplémentaire

La commune de Châtenois s'occupera de la coupe des sapins et de l'aide au chargement.

Les sapins coupés seront récupérés par les communes concernées.

Un bon de commande sera établi pour chaque réservation. La facturation sera faite par le biais d'un titre de recettes adressé aux collectivités concernées.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

7.2. Point info

La machine à désherber donne toute satisfaction et permet de désherber facilement les grandes allées du cimetière (entre autres). Pour les petites allées, l'expérimentation avec le trèfle donne satisfaction, et continue. Le trèfle est alors tondu. A ce jour, Il n'est plus nécessaire d'appeler Tremplins.

JURY FLEURS D'ALSACE : Le jury est passé début août, sous une météo très pluvieuse. Il a décidé le maintien de la 3^e fleur pour 2023, ce qui est très satisfaisant compte tenu du travail effectué toute l'année, mais aussi de la politique menée depuis 2 ans sur la rationalisation du fleurissement (quantité, arrosage...).

Voici les expérimentations en cours :

- Semis de prairie fleurie dans les bacs le long de la RD1059 : non concluant
- Prairie fleurie parking de covoiturage le long de la RD1059 et giratoire val de Villé : à continuer sur une plantation d'au moins 3 ans pour bien implanter les semis. Les plantes mellifères sont très appréciées par les insectes, et il s'agit d'une zone refuge supplémentaire pour la biodiversité.
- Début du massif chemin du Mittelmuehl + giratoire Val de Villé : rudbeckia, gaillard, lupin, lavande, delphinium, agapanthe : retour positif, sera reconduit.

- Suppression des ipomées dans toute les suspensions (sauf bâtiments communaux), remplacées par du plectantrus qui rendent bien même si moins que les ipomées.
- Pied de mur Dontenville (montée de Kintzheim) : plantation de vivaces,
- Impasse du Tir : plantation de vivaces agapanthe, Gora, lavande, gaillard, et couvre sol,

Sur l'ensemble du parking de l'ELT, différentes plantes vivaces dites économes en eau, ont bien résisté et l'arrosage a été raisonné.

M. LIGNER informe les conseillers que la Banque alimentaire aura lieu le 25 novembre, la fête des Aînés le 10 décembre ; elle compte sur tout le monde ! Une commission aura lieu le 17 octobre pour prendre les différentes décisions et lancer l'organisation de ces évènements.

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

8.1. Trame Verte et bleue : convention de mandat

8.1.1. Adhésion à la Trame Verte et Bleue Phase 4

DELIBERATION 14092023/04

En septembre 2022, selon la délibération D20102022/03, la commune a candidaté par l'intermédiaire de la Communauté de commune de la vallée de Villé à un projet de Trame Verte et Bleue subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand-Est.

Après analyse du dossier de candidature, des subventions sont accordées pour la majorité des actions initialement souhaitées dans le projet TVB.

Le 30 mai 2023 et dans les semaines qui ont suivi la chargée de mission est venu en mairie pour présenter aux maires et adjoints les modalités techniques et financières des actions retenues par les financeurs.

Vu la présentation faite lors de la « Commissions Réunies » du 4 septembre 2023,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à adhérer à la Trame Verte et Bleue Autour du Champ du Feu qui sera portée par la communauté de commune de la vallée de Villé.

PREND ACTE ET VALIDE les modalités techniques et financières retenues par les financeurs pour ses actions TVB.

VALIDE le commencement des opérations sur son banc communal.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

8.1.2. Validation des modalités de paiements de la TVB : Signatures de conventions

DELIBERATION 14092023/05

Les montants et les modalités de financement et de paiement des actions retenues par les financeurs de la Trame Verte et Bleu Autour du Champ du Feu auquel a adhéré la commune le 20 octobre 2022 via délibération municipal, sont présentées au conseil.

Sur le principe, à la demande des financeurs les actions TVB se divisent en deux catégories :

- Les opérations globales de la TVB communes à l'ensemble des collectivités de la TVB (exemple poste de chargé(e) de mission, étude globale...). Leur réalisation ne peut pas être portée par plusieurs communes à la fois, elles seront donc centralisées administrativement et financièrement par la communauté de communes de la vallée de Villé pour le compte des communes de la TVB. La communauté de communes avancera les fonds de ces actions à la commune, touchera les subventions liées et nous refacturera notre part de restes à charges.

Pour ces actions une convention de mandat, précisant le cadre de la refacturation, doit être signée entre la vallée de Villé et la commune.

- Les opérations individuelles TVB, spécifiques à la commune de Châtenois et donc financièrement portées par la commune de Châtenois. Une convention sera signée directement avec les financeurs pour ces actions. La communauté de communes n'aura aucun lien financier avec ces opérations mais elle aura la responsabilité via la chargée de mission TVB d'assurer la conformité des travaux entrepris par la commune avec la législation en vigueur et le projet validé par les financeurs.

Après présentation de ces éléments au conseil municipal, après présentation des montants retenues pour les actions globales et individuelles, après présentation du projet de convention de mandat,
Le Conseil Municipal,

PREND ACTE ET VALIDE le montant prévisionnel du projet pour la commune (Action globales et individuelles),
AUTORISE le maire à signer la convention de mandat et tout avenants liés, avec la communauté de communes de la vallée de Villé pour les actions globales,

AUTORISE le maire à signer les conventions avec les financeurs pour les actions individuelles,

AUTORISE le maire à fournir et signer tous autres documents utiles à la réalisation de la Trame Verte et Bleue pour toute la durée du projet.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

A noter : réunion publique de présentation à la population de la Trame Verte et Bleue le mardi 19 septembre 2023 à 19h à l'Espace Les Tisserands.

M. LACHMANN regrette que toutes les communes de la CCS ne soit pas partie prenante de ce projet TVB. M. SIGRIST confirme que toutes les communes ont été sollicitées par Nicolas LOGEL à l'époque (Kintzheim) mais seules 4 communes ont répondu à l'appel dans le délai très court laissé l'année dernière.

8.2. SIVU forestier : Rapport d'activité 2022

DELIBERATION 14092023/06

Il y a actuellement 9 bucherons qui travaillent au sein du SIVU, un nouveau garde est en cours de recrutement. Le bois se vend mal, des coupes sont en attente ; le bois traverse une crise actuellement.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité 2022 du SIVU forestier

8.3. Points info

Les mini Jeux Olympiques / fête du sport se sont tenus dimanche 10 septembre, sous un soleil de plomb. Les personnes sont surtout venues le matin, mais peu l'après-midi.

Les clubs ont pu présenter leurs activités et les inscriptions se sont multipliées. Les associations castinétaines n'ont jamais de mal à remplir leurs effectifs.

M. SIGRIST remercie le CCA, l'OMS et toutes les associations présentes et très actives pour cette journée et tout le long de l'année.

Il propose de ramener, lors de cette journée, plus d'activités culturelles de Châtenois et de supprimer des activités sportives qui ne sont pas pratiquées réellement à Châtenois.

Il remercie M. VILARDELL, Mme GILL, Mme LIGNER, et M. DELSART, pour leur aide précieuse lors de cette journée.

Il informe enfin le Conseil que la plaque commémorative de Gabriel DREISZKER, installée depuis un an, a été dévoilée en petit comité à la rentrée. Cette plaque rend hommage à un homme engagé, qui a fondé le club de karaté de Châtenois et était très actif au sein de l'OMS.

9. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-Culturel – Maison des Associations

RAPPORTEUR : Mme Christine GILL

9.1. Points info

Concernant la fête du sport, Mme GILL rapporte que le Foyer Socio-Culturel, l'école de musique et le conseiller numériques étaient présents, ce qui a permis de toucher tout le monde, et promouvoir ces activités et services.

PROGRAMME :

1. Vendredi 15 septembre à 16h : inauguration de LA HALTE de Jochen KITZBIHLER

2. JEP 2023 le dimanche 17 septembre de 14h à 18h

- Découverte de l'œuvre LA HALTE en présence de l'artiste.

- Ouverture et visites commentées de l'église et des 2 chapelles + présentation de l'orgue Silbermann.

- Ouverture de la Tour des Sorcières et visites en immersion dans une "Haxa Stub".

- Visites guidées du Quartier du Château par le Veilleur de nuit à 14h30 et du village par le Maire à 15h30.

D'avance, un grand merci à tous les bénévoles qui s'investissent chaque année pour mettre à l'honneur notre beau patrimoine !

3. BM de décembre 2023

La première réunion est prévue le lundi 2 octobre à 19h.

4. Programme du FSC (d'ici le prochain CM du 30 novembre)

- Présence du FSC à la Fête du Sport : dimanche 10 septembre de 9h à 17h

- JEP : dimanche 17 septembre de 14h à 18h - gratuit

- Art Expo : samedi 23 + dimanche 24 septembre de 10h à 18h - gratuit

- Concert de l'ensemble vocal PHILAE : samedi 7 octobre à 20h à l'église - entrée libre + plateau

- Conférence de Gabriel Braeuner sur la vie culturelle dans le Reichsland Elsass-Lothringen (1871-1918) à travers les mémoires de Joseph B. : vendredi 13 octobre à 20h à l'ELT - gratuit

- Atelier sourcier avec Estelle Cuntz sur l'énergie des arbres : samedi 14 octobre à 14h - RDV devant l'église - 12 € la séance de 3 heures

- Fête de la citrouille des P'tits Castinétains : samedi 28 octobre à partir de 16h30 à l'ELT

- Atelier self-défense pour femmes et adolescentes avec le club de Krav Maga : samedi 18 novembre à 8h30 au dojo de l'ELT - 5 € la séance d'1h30

- Concert des Copains d'Accords : dimanche 19 novembre à 17h à l'église - entrée libre + plateau au profit de l'association Petits Princes

- Atelier baume pour les mains avec l'Atelier Grün : vendredi 24 novembre à 20h au FSC - 22 € la séance de 1h30
- Repair Café du Hahnenberg : samedi 25 novembre de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30 + Banque alimentaire de 8h à 16h à l'ELT

Le Maire remercie chaleureusement Mme GILL et le Foyer Socio Culturel pour cette riche programmation.

Mme DORIDANT rappelle le vernissage d'Art Expo qui aura lieu le samedi 23 septembre à 17 heures. Elle explique aussi que cette 7ème édition sera également sous le signe d'un partenariat avec l'AFTAB (l'association Française pour le tournage d'Art sur Bois) avec la présence de 19 artistes qui seront installés de façon intimiste dans la petite salle. Il sera ainsi possible d'apprécier la diversité technique, l'originalité des formes, des couleurs qui témoignent de la maîtrise de cet art. Des clichés du Centre Alsace seront aussi exposés.

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. BOHN

10.1. Admissions en non-valeur

DELIBERATION 14092023/07

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le Service de Gestion Comptable de Sélestat,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Monsieur BOHN informe le Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable de Sélestat a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Monsieur BOHN explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 78,43 €.

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	03/03/2017	07/12/2021	T-36	1	WALTER Françoise	5 103,72	0,93	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	11/03/2020	12/05/2024	T-73	1	FREY SOHLER SARL	15,70	0,50	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	20/01/2017		T-527	1	OPSD DIFFUSION	77,00	77,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
TOTAL						5 196,42	78,43	

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Service de Gestion Comptable de Sélestat dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances d'un montant total de 78,43 € (soixante-dix-huit euros et quarante-trois centimes),

AUTORISE le Maire ou son représentant à réaliser les mandats de régularisation,
PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget 2023, aux comptes 6541 et 6542,
DONNE tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

10.2. Décision modificative n°3 : Crédits à l'opération 220202 « Jardins Partagés »

DELIBERATION 14092023/08

Préambule :

Les décisions modificatives 1 et 2 n'ont pas fait l'objet de délibération, car elles ont servi pour des écritures d'ordre type cessions de terrain, entrée et sortie de biens non présents à l'inventaire et restitutions d'avances du complexe sportif.

Le contenu du Budget Primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi, le conseil municipal est-il appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives. Cette décision modificative permet de reprendre les résultats de l'exercice 2023, d'ajuster les crédits en fonction de l'avancement des projets d'investissement et des besoins en fonctionnement.

Décision modificative n°3 : Crédits à l'opération 220202 « Jardins Partagés »

Considérant la nécessité d'abonder l'opération 220202 « Aménagement des Jardins Partagés » en raison du décalage d'une facture de l'année 2022 sur le budget 2023,

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

-Crédits à l'opération 220202 « Jardins Partagés »

2152	21	822	OP 030315 « Neuerweg »	- 3 312 €
2188	21		OP 220202 « Jardins Partagés »	+ 3 312 €

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n°3 telle que décrite ci-dessus

AUTORISE le Maire à effectuer les écritures comptables s'y rapportant.

POUR : 26
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

10.3. Décision modificative n°4 : Crédits à l'opération 20070204 « Réaménagement Rue des Bains »

DELIBERATION 14092023/09

Considérant la nécessité d'abonder l'opération 20070204 « Réaménagement Rue des Bains » en raison du décalage d'une facture de l'année 2022 sur le budget 2023,

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

-Crédits à l'opération 20070204 « Réaménagement Rue des Bains »

2152	21	822	OP 030315 « Neuerweg »	-1 009 €
2152	21	822	OP 20070204 « Réaménagement Rue des Bains »	+ 1 009 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir débattu,

APPROUVE la décision modificative n°4 telle que décrite ci-dessus

AUTORISE le Maire à effectuer les écritures comptables s'y rapportant.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

10.4. Décision modificative n°5 : Crédits à l'opération 230601 « Réaménagement Rues Bretagne et Champagne »

DELIBERATION 14092023/10

Considérant la nécessité de créer et d'abonder l'opération 230601 « Réaménagement Rues Bretagne et Champagne » en raison d'une prévision de travaux non prévue au budget 2023,

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

-Crédits à l'opération 230601« Réaménagement Rues Bretagne et Champagne »

2152	21	822	OP 030315 « Neuerweg »	-17 500 €
2152	21	822	OP 230601« Réaménagement Rues Bretagne et Champagne »	+ 17 500 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir débattu,

APPROUVE la décision modificative n°5 telle que décrite ci-dessus

AUTORISE le Maire à effectuer les écritures comptables s'y rapportant.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

10.5. Décision modificative n°6

20h32 : arrivée de Lysiane STENGER

DELIBERATION 14092023/11

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : ce chapitre augmente de 2 550 € du fait de l'inscription de subventions supplémentaires aux associations :

- AS CHATENOIS, subvention exceptionnelle de 1 500 €
- ANIMATION CHATENOIS SCHERWILLER subvention exceptionnelle de 500 €
- ASS DES CAVALIERS DU RAINTHAL, subvention exceptionnelle de 50 €
- DON AU FACECO pour le MAROC, subvention exceptionnelle de 500 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir débattu,

APPROUVE la décision modificative n°6 telle que décrite ci-dessus
AUTORISE le Maire à effectuer les écritures comptables s'y rapportant.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

10.6. Décision modificative n°7 : Crédits à l'opération 23070201 « Fouilles archéologiques MTP »

DELIBERATION 14092023/12

Considérant la nécessité de créer et d'abonder l'opération 23070201 « Fouilles archéologiques MTP » en raison d'une prévision de travaux non prévue au budget 2023,

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

-Crédits à l'opération 23070201« Fouilles archéologiques MTP »

2152	21	822	OP 030315 « Neuerweg »	-75 000 €
2152	21	822	OP 23070201« Fouilles archéologiques MTP »	+ 75 000 €

Le Conseil Municipal

APPROUVE la décision modificative n°7 telle que décrite ci-dessus
AUTORISE le Maire à effectuer les écritures comptables s'y rapportant.

POUR : 27
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire précise que c'est une opération non prévue, mais imposée par l'Etat, à la suite de découvertes d'artefacts intéressants (trous de poteaux et peson de tissage) lors des fouilles préventives. Les coûts étant élevés, une négociation a été menée avec la DRAC, et une demande de subvention a été déposée au FNAP. De plus ces fouilles reportent d'autant le lancement des travaux de la MTP, qui peut être envisagé au printemps 2024, Archéologie Alsace et les différentes instances étatiques ayant été très réactives à la demande d'accélération du processus administratif.

10.7. Tableau des effectifs au 01/10/2023

DELIBERATION 14092023/13

Un tableau des effectifs ne concerne que les agents fonctionnaires et les contractuels de droit public. Il est proposé une mise à jour du tableau des effectifs compte tenu des intégrations récentes et des recrutements à venir :

Service administratif : Mutation effective au 1^{er} septembre d'un assistant de direction – Comptabilité sur le grade d'adjoint administratif principal 2^e classe, nommé Stéphane WIEST. Radiation des effectifs d'Alexandra MARTIN, libérant un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ere} classe. Les missions d'Alexandra ont été réparties entre Anne-Sophie PENET, depuis le 17/07/2023 en charge des affaires scolaires, CME, sociales, avec la reprise des RH d'Anne-Christine BEZIER, et Stéphane WIEST, en charge de la comptabilité et des commandes interservices, puis reprise de l'assistanat de direction de Anne-Christine BEZIER.

Service technique : Nomination stagiaire de Pierre SANDMANN à compter du 1^{er} octobre 2023, renouvellement d'Axel MARQUET en contrat de projet pendant 3 ans ; le tableau des effectifs est inchangé dans les deux cas puisque les agents sont déjà présents. Mutation de Sébastien LUDWIG vers la commune de Barr en cours, un recrutement est lancé. Un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe est rajouté dans l'éventualité d'un recrutement dans ce grade, des postes étant encore disponibles dans les autres grades.

Service Propreté / ELT : démission de Virginie BOTTIN au 01/10, le poste laissé vacant au grade d'adjoint technique sera repris par Aline FELLMANN, après candidature. Un recrutement en CDD est en cours pour remplacer Nadège, en arrêt longue maladie.

ADJONCTION : 1 adjoint technique principal de 2^e classe

Au 1^{er} octobre 2023, le tableau des effectifs se présente donc comme suit :

Cadres d'emploi		Nombre
Attaché territorial faisant fonction de directeur général des services		1 pourvu
Attaché territorial		1 pourvu + 1 non pourvu
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe		1 pourvu
Rédacteur		2 pourvus
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		3 pourvus + 1 non pourvu
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		2 pourvus
Adjoint administratif		1 non pourvu
EMPLOI ADMINISTRATIF	7 TIT / 2 NON TIT	9 + 3 non pourvus

ATSEM principal 1 ^{ère} Classe		1 pourvu
ATSEM principal 2 ^{ème} Classe		1 non pourvu
EMPLOI SOCIAL	1 TIT / 0 NON TIT	1 + 1 non pourvu
Adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe		1 pourvu
Adjoint d'animation territorial		1 non pourvu
EMPLOI ANIMATION	1 TIT / 0 NON TIT	1 + 1 non pourvu
Chef de service de police municipale		1 pourvu
Brigadier		
Gardien-Brigadier		2 pourvus
EMPLOI POLICE MUNICIPALE	3 TIT / 0 NON TIT	3 pourvus
Ingénieur		1 pourvu
Technicien		1 non pourvu
Agent de maîtrise principal		2 + 1 non pourvu
Agent de maîtrise		2 + 1 non pourvu
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		1 + 1 non pourvu
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		4 pourvus + 1 non pourvu
Adjoint technique		7 pourvus + 2 non pourvus
EMPLOI TECHNIQUE	14 TIT / 4 NON TIT	17 + 7 non pourvus
TOTAL	26 TIT / 6 NON TIT	43 postes ouverts
		31 pourvus
		12 non pourvus

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

M. LACHMANN demande confirmation qu'une rupture conventionnelle a été signée avec Mme MARTIN et quel est le coût associé. Le Maire répond que ce n'est pas un montant qui est communicable sur la place publique. Concernant la mutation de Sébastien LUDWIG, M. LACHMANN exprime ses grands regrets de voir partir un agent engagé et un technicien compétent, après 22 ans de service.

M. BOHN et le Maire rappellent que les agents sont libres de partir lorsqu'une opportunité intéressante se présente à eux, qu'il est très rare de voir quelqu'un passer toute sa carrière au sein de la même structure. Ils rappellent aussi que Châtenois ne pouvait offrir de possibilité d'évolution. Le poste à Barr est une belle évolution de carrière, correspondant au profil de Sébastien, et la commune lui est reconnaissante pour le travail fourni toutes ces années.

10.8. Point info Tourisme

M. BOHN rappelle la série de concerts qui se sont tenus tout l'été et qui ont eu des retours très positifs. Il remercie les 3 associations qui ont permis d'agrémenter ces concerts avec des boissons : L'association des Remparts, deux fois en juillet, l'association des Jardins Partagés, 1 fois en juillet et 1 fois en août, et l'Association d'Animation Châtenois Scherwiller, 4 fois en août.

Veilleurs de nuit : les visites ont eu du succès, et 4 soirées ont eu lieu sous forme de visites théâtralisées ; certaines visites ont drainé jusque 80 participants. Les retours font état d'une animation trop longue lorsqu'elle est théâtralisée. Il faudra réfléchir à peut-être dissocier les deux. Ce point sera discuté en commission tourisme.

Mme DORIDANT propose de mettre à disposition des micros portatifs lorsqu'il y a de grands groupes.

Il remercie Doriane et Lucile qui ont bien travaillé et ont été très proactives sur la communication. Cette jeune équipe est déjà rodée et elles réfléchissent déjà à la suite, en cherchant déjà d'autres stands pour étoffer l'offre.

Mme DORIDANT pense que les banderoles n'attirent pas l'œil car elles accueillent trop d'informations et les couleurs sont trop sombres. Il s'agit d'un retour de plusieurs personnes.

Le maire remercie M. BOHN qui s'est beaucoup investi dans la conception des animations, pour trouver les groupes de musique, pour toute la coordination logistique de ces moments estivaux...

11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Péricolaire et Petite Enfance

RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER

11.1. Convention d'occupation de salle projet ADO

DELIBERATION 14092023/14

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de la mise à disposition des locaux de la Maison des Associations située au 96 rue du Maréchal FOCH à Châtenois, à la CCS.

Les locaux, propriétés de la Commune et utilisés par la CCS sont les suivants :

- La salle de réunion de la Maison des Associations située au 1er étage du bâtiment selon disponibilité,
- Les parties communes comprenant le couloir d'accès et les sanitaires,
- De manière exceptionnelle : l'Espace les Tisserands.

La CCS devra fournir un calendrier annuel relatif à l'utilisation de l'ensemble des espaces concernés.

Compte tenu des éléments connus à ce jour, le service Jeunesse de la CCS occupe les locaux de la Maison des Associations :

- Un mercredi sur deux, de 19h à 20h,
- Ponctuellement tout autre créneau sous réserve de disponibilité et de prévenance suffisante : un mail de réservation devra être envoyé en mairie au minimum 2 semaines avant la date souhaitée pour traitement et validation.
- Exceptionnellement sur accord express de la mairie, les locaux de l'Espace Les Tisserands, sous réserve de disponibilité, pour toute action particulière mise en œuvre avec la mairie nécessitant des moyens particuliers.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour la période d'effet de la convention. La commune ne refacturera pas à la CCS les frais de fonctionnement liés à l'utilisation des locaux.

La présente convention est valable à compter du 17 septembre 2023. Elle prendra fin le 31 août 2024. Elle est reconductible tacitement 1 fois, soit au maximum jusqu'au 31 août 2025.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux avec la Communauté de Communes de Sélestat – Service Jeunesse – dans le cadre des activités organisées à l'attention des adolescents de Châtenois.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Mme HEUBERGER précise qu'il y a un groupe de 6 ados et un groupe de 3 ados qui profitent de ce service.

11.2. Convention d'occupation périscolaire à la Maison des Associations

DELIBERATION 14092023/15

Le Communauté de Communes de Sélestat (CCS), de par ses compétences propres, gère le pôle périscolaire sur son territoire. Dans le cadre de l'accueil du soir des enfants inscrits au périscolaire, elle a besoin de locaux supplémentaires d'accueil et sollicite pour ce faire la Maison des Associations de Châtenois.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de la mise à disposition des locaux de la Maison des Associations située au 96 rue du Maréchal FOCH à Châtenois, à la CCS.

Les locaux, propriétés de la Commune et utilisés par la CCS sont les suivants :

- La salle de réunion de la Maison des Associations située au 1er étage du bâtiment,
- Les parties communes comprenant le couloir d'accès et les sanitaires,

La CCS devra fournir un calendrier annuel relatif à l'utilisation de l'ensemble des espaces concernés.

Compte tenu des éléments connus à ce jour, l'accueil périscolaire des enfants occupe les locaux de la Maison des Associations :

- Les lundis, mardi, jeudi et vendredi, de 16h à 18h30, en période scolaire,

La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour la période d'effet de la convention. La commune ne refacturera pas à la CCS les frais de fonctionnement liés à l'utilisation des locaux.

La présente convention est valable à compter du 17 septembre 2023. Elle prendra fin le 31 août 2024. Elle est reconductible une fois de façon tacite, soit jusqu'au 31 août 2025 maximum.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux avec la Communauté de Communes de Sélestat – Service Jeunesse – dans le cadre des activités périscolaires.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Il n'est pas certain que ce 5^e site soit ouvert, car finalement les chiffres ont beaucoup baissé entre le printemps et la rentrée. En effet, une des stratégies pour les parents est d'inscrire leurs enfants tous les soirs pour être sûr d'avoir une place, puis ensuite désinscrivent certains soirs en fonction des emplois du temps réels. Ouvrir une tranche de 20 enfants génère un coût de 30 000€ pour la CCS, or les chiffres ne dépassent pas 5 enfants par soir pour ce 5^e site.

11.3. Recrutement 1 assistante administrative l'école Krafft en contrat aidé**DELIBERATION 14092023/16**

Mme HEUBERGER informe le Conseil que les dispositifs de contrat emploi compétences sont renouvelés auprès des prescripteurs sous couvert d'un programme de formation pour les salariés. Il est proposé ainsi de recruter un agent occupant les fonctions d'agent de vie scolaire en Contrat Emploi Compétences pour l'Ecole élémentaire KRAFFT, à partir du 31 août 2023 pour une durée de 9 mois, sous contrat emploi compétences, à raison de 25 heures par semaine, en horaires annuels lissés
Châteainois est la seule commune à proposer un service d'aide de ce type pour une école de 270 élèves.

Mme HEUBERGER précise que le contrat aidé obtenu de Pôle Emploi est d'une durée de 9 mois et qu'il faudra en 2024 créer un CDD de 3 mois pour finaliser l'année scolaire, soit une durée annualisée d'un an pour la salariée actuelle.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter un agent de vie scolaire en contrat emploi compétences.

FIXE la durée de service de 25 heures par semaine, rémunérées au smic en vigueur,

ACCEPTÉ la participation financière de l'Etat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11.4. Points info**➤ Travaux de restructuration du collège**

Des travaux de restructuration du collège vont débuter au printemps 2024 pour une durée de 4 ans. Depuis la rentrée de septembre, les parents ne peuvent plus se garer au niveau du parvis du collège, ni sur les trottoirs entre le collège et le croisement. Un dépose-minute a été mis en place le matin à partir de 7h30, à la sortie des élèves à 15h30 et 16h30. Un policier municipal est sur place pour assurer le bon déroulement des opérations.

Mme HEUBERGER rajoute qu'une réflexion a été menée avec Marco Cristiani pendant les ateliers MOBY, qui avaient pour enjeux les mobilités douces. Cette réflexion s'est bien combinée avec la nouvelle organisation liée aux travaux. Des pistes bien délimitées permettent de sécuriser encore plus le site.

➤ Rentrées dans les écoles

La rentrée des classes s'est globalement bien passée dans les différentes écoles.
Voici les effectifs des classes et des écoles :

1) Ecole maternelle du Hahnenberg – 72 élèves

- classe jaune CHARBUY Fanny : 24 élèves bil (5 PS et 19MS)

- classe verte BURCKEL Danielle : 24 élèves bil (10 PS et 14 GS)

- classe bleue VOYER Tania et MERTZ Anne : 24 élèves mono (6PS + 8 MS + 10 GS)

L'école a obtenu le label "génération 2024" en juin (Krafft était déjà labellisé), les enseignantes vont donc orienter leur année sur le thème du sport / du cirque.

Il est prévu pour le moment un partenariat avec Graine de Cirque pour des semaines thématiques à l'école et la venue d'une compagnie pour un spectacle également. Le reste du projet viendra s'affiner au fil du temps. Une rencontre sportive avec l'école maternelle Schumann de Sélestat est aussi prévue (l'école est aussi labellisée).

2) Ecole maternelle des Bains – 71 élèves

Effectif de l'école pour l'année scolaire 2023 2024 :

	Classe monolingue	Classe bilingue 1	Classe bilingue 2	Total
PS	6	10	10	26
MS	5	7	7	19
GS	10	8	8	26
Total	21	25	25	71

Projets importants :

- Cycle natation pour les GS (avec les GS de l'EMH)
- Stage d'initiation à l'équitation pendant une semaine pour chaque classe : LMJ : matin V : journée ; coût : 55 € par élève hors transport
 - 27 au 31 mai 2024 pour la première classe
 - 3 au 7 juin 2024 pour la seconde classe
 - 10 au 14 juin 2024 pour la troisième classe
- Sortie de fin d'année : ferme éducative de Rhinau le 28 juin 2024

Des demandes de devis pour le transport ont été déjà envoyés et des transporteurs ont signalé qu'ils ne feraient pas de proposition car ils manquent de chauffeurs.

3) Ecole élémentaire Krafft – 271 élèves (151 monolingues et 119 bilingues) répartis sur 11 classes.

Bilingue du CP jusqu'au CM1

Projet de l'année : Génération 2024 "En route vers les JO ". Ecole labellisée.

Gros projet autour des JO avec comme point fort le Breakdance, nouvelle discipline Olympique : pratique, rencontre d'une athlète sélectionnée pour les JO 2024 pour toutes les classes.

Mais aussi :

Semaine Olympique fin mai début juin avec l'USEP

Installation drapeau Olympique sur la "tour Eiffel" du Hahnenberg

Relais de la flamme Olympique entre les écoles du secteur

Classes de découverte

Mme ROMUALD à Neuwiller lès Saverne

Mme WILLMANN en Normandie avec une classe de ORSCHWILLER

Semaine sans nuitée

2 classes à la maison de la nature de Muttersholtz

4 classes à l'Etincelle "escalade et JO"

1 classe stage Kayak

2 dernières classes sont en recherche pour 1 semaine sans nuitée

➤ **Projets « Ados »**

▪ **Cinéma plein air- le 18 août.**

Ce ne sont pas loin de 400 personnes, profitant de cette soirée où la chaleur est moins étouffante, qui ont assisté à la projection du film Top Gun Maverick.

Un vote en ligne avait eu lieu précédemment afin de permettre aux habitants de choisir parmi une sélection de 4 films.

À l'initiative du Service Jeunesse de la CCS et de la mairie de Châtenois, cet événement a été conçu autour de l'esprit d'équipe d'une bande d'adolescents castinétains motivés qui ont prêté main forte tout au long de la soirée. Les bénéficiaires de la soirée aideront à financer un projet d'abri pour les jeunes auquel ils sont associés.

Devant le succès de cette première édition, il est fort probable qu'un autre film soit projeté à nouveau sous le ciel étoilé de Châtenois l'été prochain.

Un grand merci à Matthéo et Enzo et Eléa au bar, Lisa à la caisse, Océane au pop-corn et à tous les Jeunes qui ont spontanément prêté main forte pour le rangement et le démontage.

Un grand merci à Cathy Weber, mon soutien indéfectible dans les projets pour les ados.

Un grand merci à Lucile qui a tout co-géré avec moi.

Un grand merci à Manu du Carrefour express qui non seulement nous a trouvés une superbe machine à pop-corn, mais qui s'est chargé de la chercher, la rapporter pour finalement nous offrir la location de la machine et le pop-corn !

▪ **Séjour à Paris**

Un groupe de trois jeunes filles est parti 3 jours à Paris du 30 août au 2 septembre.

Au programme :

Départ en minibus tôt le matin, visite de la ville de Paris. Le lendemain, journée au parc Disney Marvel. Le dernier jour, visite de Paris et retour en Alsace.

Séjour organisé en collaboration avec le service jeunesse de la CCS et la commune de Châtenois (à hauteur de 100€ par jeune).

➤ **CME**

Calendrier des événements à venir :

- **Lundi 11 septembre** : présentation du CME dans les classes de CM1.
- **Lundi 25 septembre** : élections.
- **Lundi 02 octobre à 16h00** : tour du ban communal à vélo. Les jeunes élus sont invités à venir à vélo, muni d'un casque. Le goûter sera pris ensemble et fourni par la commune avant de poursuivre par la visite de Châtenois en deux roues.
- **Mercredi 11 octobre** :
 - **16h00 à 17h30** : installation du nouveau Conseil Municipal des Enfants
 - **17h30** : réunion avec les parents des nouveaux élus
- **Dimanche 15 octobre** : marché d'automne au domaine Goettelmann (inscriptions à venir sur des créneaux de 2 heures).
- **Lundi 23 octobre** : Sortie à Paris.
- **Mercredi 08 novembre à 16h00** : réunion CME et préparation de la lecture pour la Cérémonie du 11 novembre.
- **Samedi 11 novembre** (horaire à définir) : Cérémonie du 11 novembre. Lectures par les enfants du CME d'un texte préparé ensemble pour fêter l'Armistice.
- **Samedi 25 novembre** (horaire à définir) : banque alimentaire.
- **Samedi 9 décembre** (horaire à définir) : marche aux flambeaux en partenariat avec Amnesty International.

Le maire remercie Mme HEUBERGER pour toute l'énergie et le dynamisme déployés au service des enfants.

12. Délégations d'attribution au Maire**RAPPORTEUR : M. le Maire**

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Décision du 06 juillet 2023 : Mise en sécurité trottoirs pont VCS, ROCA SAS, pour un montant de 39 781€.
- Décision du 11 juillet 2023 : Achat 7 candélabres VCS, Pontiggia, pour un montant de 24 523€.
- Décision du 12 juillet 2023 : Réaménagement rues de Bretagne et de Champagne, VOGEL TP, pour un montant de 17 240€.
- Décision du 12 juillet 2023 : Remplacement des pneus tracteur, BAEHREL AGRI, pour un montant de 2 896€.
- Décision du 1^{er} août 2023 : travaux PATA, VOGEL TP, pour un montant de 12 586€.
- Décision du 8 août 2023 : Achat stèle commémorative, MATERN ET FILS, pour un montant de 4 915€.
- Décision du 8 août 2023 : Matériel électrique ELT, SIEHR, pour un montant de 3 043€.
- Décision du 17 août 2023 : Réaménagement coin cuisine salle CM, EKA CONCEPT, pour un montant de 18 009€.
- Décision du 24 août 2023 : Achat grille à barreaux dessableur, HEINRICH CANALISATION SAS, pour un montant de 2 919€.
- Décision du 31 août 2023 : Désembouage circuit chauffage mairie, RUFFENACH, pour un montant de 1 598€.
- Décision du 4 septembre 2023 : Achats potelets VCS, TERTU EQUIPEMENTS, pour un montant de 1 082€.
- Décision du 5 septembre 2023 : Réfection trottoirs rue du Languedoc, VOGEL TP, pour un montant de 6 669€.
- Décision du 11 septembre 2023 : Panneaux de signalisation, GERNER SIGNALISATION, pour un montant de 2 523€.
- Décision du 11 septembre 2023 : Balancelle en bois pour bébé, aire de jeux des tous-petits, KOMPAN, pour un montant de 1 081€.
- Décision du 11 septembre 2023 : formation Engins de chantier, AUTO ECOLE EUGENE, pour un montant de 4 752€.
- Décision du 11 septembre 2023 : Brosses balayeuse, SOVB, pour un montant de 1 789€.
- Décision du 12 septembre 2023 : Lave-vaisselle complexe sportif, EQUIPEMENT DIRECT, pour un montant de 2 979€.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future, sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la commune ;

15 déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maitres MERTZ, REISACHER-DECKERT, WEHRLE, DE GAIL, FRERING, BAZAINE, SCHWARTZ, MOREAU, STEHLIN/JUND, la Commune renonce à user du droit de préemption pour les biens suivants :

1. Vente 77 % parts sociales SAS CONSTRUCTION JULIEN - route de Scherwiller – Section 10 n° 146/26 avec 8,58 a, n° 148/26 avec 0,08 a, n° 147/26 avec 1,92 a – bâti
2. Vente La Foncière du Rhin – Rue Berlioz – Section 23 n° /9 avec 0,01 a – non bâti
3. Vente Mme STADELMANN Dominique – Rue Berlioz – Section 23 n° /44 avec 3,89 a – non bâti
4. Vente SAS SOVIA – Lieudit Oberhattenberg – Section 23 n° 816/54 avec 6,28 a – non bâti
5. Vente M. Mme DIETRICH Charles – 16 route de Scherwiller – Section 10 n° 97 avec 11,91 a – non bâti
6. Vente M. Mme WANNER Serge – 97 rue de l'Ortenbourg Annexe – Section 13 n° 415 avec 1,80 a, n° 416 avec 8,00 a, n° 435 avec 1,16 a – bâti
7. Vente SCI JAB – 5 rue des Bains – Section 7 n° 230/30 avec 2,23 a, n° 251/30 avec 0,08 a – bâti
8. Vente Mme MAZO Fanny – 47 route Romaine (lots 14 et 27) – Section 19 n° 696/182 avec 6,23 a – bâti
9. Vente Consorts SCHMITT Suzanne et Elisabeth – 3 route des Romains – 4,28 a à détacher de Section 13 n° 447/177 avec 10,44 a, n° 449/177 avec 4,52 a - bâti
10. Vente Consorts SCHMITT Suzanne et Elisabeth – 3 route des Romains – 10,52 a à détacher de Section 13 n° 447/177 avec 10,44 a, n° 449/177 avec 4,52 a – non bâti
11. Vente La Foncière du Rhin – Rue Berlioz – Section 23 n° 837 avec 0,05 a – non bâti
12. Vente Mme STADELMANN Dominique – Rue Berlioz – Section 23 n° 843 avec 2,97 a – non bâti
13. Vente M. Mme WEISSLINGER Jean-Marc – 1 rue du Bailli – Section 22 n° 264/197 avec 4,97 a – bâti
14. Vente Mme RUHL-WANNER Adeline – 6 rue des Noyers – Section 22 n° 462/28 (1/2) avec 0,20 a, n° 461/28 avec 2,73 a – non bâti
15. Vente Mme WANNER Adeline – 6 rue des Noyers – Section 22 n° 462/28 (1/2) avec 0,20 a, n° 463/28 avec 2,30 a – non bâti

13. Divers

RAPPORTEUR : M. le Maire

13.1. AFUA ISENFELD – Paiement de la taxe foncière 2023 par la commune

DELIBERATION 14092023/17

Par délibération du 24 mai 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition gratuite des voiries, réseaux secs et humides, et espaces verts de l'AFUA ISENFELD et leur intégration au domaine public communal.

Les parcelles concernées par cette demande sont les suivantes :

- Section 22, n°380/28 - d'une contenance de 6a03ca
- Section 22, n°417/28 – d'une contenance de 32a10ca
- Section 22 n°421/28 – d'une contenance de 52ca

Par conséquent, la taxe foncière de l'année 2023 sera prise en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE que la taxe foncière de l'AFUA ISENFELD d'une somme de 299 € pour l'année 2023 sera prise en charge par la Commune de Châtenois,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les opérations comptables s'y rapportant

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (M. SIGRIST, M. WACHBAR, M. ELSAESSER ne prennent pas part au vote)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13.2. Urgence Maroc : Don au FACECO

DELIBERATION 14092023/18

Un séisme de magnitude 7 survenu le 8 septembre 2023 au Maroc a fait plusieurs milliers de victimes et de blessés. Pour soutenir les populations touchées par cette catastrophe, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères via son Centre de crise et de soutien a mobilisé, à la demande de Catherine Colonna, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, les fonds de concours des collectivités territoriales (FACECO) et entreprises. Les dons versés à ces fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en œuvre par des ONG françaises et internationales déjà présentes et actives dans les zones sinistrées, en appui aux autorités marocaines.

En fonction de l'évaluation des besoins réalisée par les autorités marocaines, elle pourra également financer la mise en œuvre d'opérations humanitaires de secours d'urgence et de dons d'équipements et de vivres, au bénéfice des populations sinistrées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à verser la somme de 500€ au FACECO,

PRECISE que la dépense sera inscrite au chapitre 65.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13.3. Point info Contournement

Malgré un premier refus de médiation de la part d'Alsace Nature, le tribunal a récemment nommé un médiateur. Alsace Nature a alors accepté la proposition de médiation, ce qui est un signal positif. La commune, grâce au travail de recherches de M. OTTENWAELDER et M. SIGRIST, proposera une vingtaine d'hectares communaux au titre des mesures compensatoires possibles, à disposition par convention auprès de la CeA.

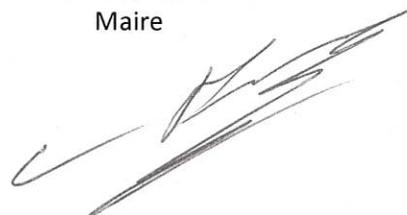
M. LACHMANN estime que la médiation acceptée par Alsace Nature est un sacré pas en avant. Il espère que la Cour d'Appel de Nancy se prononcera rapidement. Le maire explique que le médiateur est nommé pour 3 mois. Dans le meilleur des cas, le chantier ne pourrait pas reprendre avant le printemps 2024, ce qui coûtera 3 à 4 M° d'euros à la CeA.

M. le Maire clôt la séance à 22h00

Secrétaire de séance
...Jean LACHMANN



Luc ADONETH
Maire



Mélanie SANTAMARIA
Secrétaire Administratif

